

**Autorisant l'occupation du domaine public
3 rue Général Huard par le Jardin Samovar
Du 8 au 12 mai 2024
Fête du jardin**

M. Philippe LEMAÎTRE, Maire de la Commune Nouvelle VILLEDIEU-LES-POELES – ROUFFIGNY,

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la circulation routière,

Vu la demande présentée le 3 mai 2024 par Mme Sylvia Flambard – Jardin Samovar, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public devant le 3 rue Général Huard afin d'installer quelques tables dans le cadre de la fête des jardins,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité et le bon ordre à cette occasion,

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Du 8 mai au 12 mai 2024, Mme Sylvia Flambard – Jardin Samovar est autorisée à occuper le domaine public devant le 3 rue Général Huard afin d'installer quelques tables dans le cadre de la fête des jardins.



Article 2

- Le Directeur Général des Services de la CN Villedieu-les-Poêles – Rouffigny,
- le Commandant de la Communauté de Brigade de la CN,
- le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale de la CN,
- Mme Sylvia Flambard,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie du 06 mai au 20 mai 2024

La notification faite le 06/05/2024

Fait à Villedieu les Poêles – Rouffigny
lundi 6 mai 2024



Par délégation du Maire,
Le Premier Adjoint,

Frédéric LEMONNIER